Image not found or type unknown

Changement de statut étudiant à vie privée et familiale

Par **yasmoha**, le **20/03/2013** à **17:02**

bonjour je suis étudiant étranger arrivé en france en 2010 pour faire un master 1 en droit. donc actuellement j'ai un titre de séjour étudiant. j'ai une ccopine française depuis et on désire vivre ensemble et bientôt se pacser. est ce que avec le pacs je pourrai changer mon statut étudiant à vie privée et familiale ? si oui comment dois je m'y prendre ? si non que dois je faire dans ce cas ?
merci

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2013** à **00:04**

Bonjour

non le pacs ne permet pas d'obtenir de droit un changement de statut.

Dans votre cas il vous faudra vous marier ou faire un enfant.

La première solution semble plus appropriée en l'espèce.

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés